

etc.? Le bill à l'étude renferme-t-il une disposition intéressant ces articles? Spécifie-t-il que la taxe ne devrait pas être appliquée au niveau du fabricant parce que, vu la marge de bénéfices réalisés par le détaillant, on l'augmente de 20 p. 100? Le libellé de la mesure indiquait-il alors que les achats effectués par les municipalités et les commissions scolaires devraient échapper à l'imposition?

Je remonte à 1956 pour montrer que le même opinant a joui d'une faveur que je réclame aujourd'hui. Je me rapporte au *hansard* du 7 août 1956. Il a alors déclaré qu'il voulait faire des observations sur la taxe de vente en général. Il a précisé qu'il entendait se reporter aux recommandations de la *Canadian Tax Foundation* et renvoyer les députés à l'étude et au rapport de la Commission Carter. Il a consacré à cela toute une colonne des *Débats*. Il a ensuite discuté la décision de la Cour suprême relativement aux produits portant la marque du détaillant. Tout cela, monsieur l'Orateur, se passait à l'étape de la résolution. Peut-être n'a-t-on pas employé le bâillon, mais d'après moi, une nouvelle règle a été adoptée, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, en ce qui regarde les débats à l'étape de la résolution.

**M. Bell (Carleton):** C'est là une critique à l'adresse de l'Orateur.

**M. Benidickson:** Les députés qui siègent de ce côté-ci ont respecté cette règle. Mais aujourd'hui, nous sommes à l'étape de la deuxième lecture, et comme je l'ai déjà dit, la Chambre a toujours eu pour principe d'accorder au stade de la deuxième lecture, une latitude assez grande à l'égard de questions non mentionnées dans le bill. Notre groupe s'est montré très respectueux du Règlement, je pense, pour ce qui est de la pertinence des observations formulées sur les résolutions. Toutefois, à l'instigation du ministre des Finances (M. Fleming) on est en train d'imposer un nouveau mode de clôture.

**M. Bell (Carleton):** C'est là un reproche à M. l'Orateur.

**L'hon. M. Martin:** Non, pas du tout.

**M. Benidickson:** Nous allons voir si on a à l'appliquer. J'estime monsieur l'Orateur, que c'est la coutume depuis des années, et je puis citer certaines de vos observations, je crois, au sujet de la deuxième lecture d'un bill relatif à l'imposition. A mon avis, on ne saurait trouver dans l'attitude du gouvernement précédent, de l'Orateur ni d'aucun membre du cabinet, la moindre observation ou objection qui aurait pour effet d'empêcher un débat du genre de celui où nous nous engageons au sujet des dispositions qui devraient figurer dans le bill et qui n'y sont pas.

**L'hon. M. Martin:** Il y a un moment, lorsque vous avez parlé de précédent, monsieur l'Orateur, j'avoue franchement que je ne pouvais pas, pour la raison que j'ai donnée alors satisfaire à votre demande. Cependant, j'ai dit que j'avais peine à croire que M. Macdonald l'ancien Orateur, ait tiré la conclusion à laquelle Votre Honneur rattachait sa décision. J'ai cependant, trouvé un précédent très intéressant. L'honorable député de Fort-William (M. Badanai) parlait du débat qui avait eu lieu à la Chambre en juin 1955, à propos de l'amendement à la loi sur la taxe d'accise mais qui ne mentionnait pas spécifiquement les automobiles. Je remarque, à la page 4589 du *hansard* du 2 juin 1955, que l'actuel ministre des Finances, parlant au nom de l'opposition à propos d'un amendement particulier, ne s'en est pas tenu à cette question, si ce n'est pour dire que l'amendement était attendu depuis longtemps, comme on pourrait dire maintenant que l'abolition de la taxe d'accise sur les automobiles s'est fait longtemps attendre vu l'assurance donnée par mon honorable ami et par le gouvernement.

Mon honorable ami, lui, a continué à parler de questions qui ne faisaient pas partie des propositions d'amendements à la loi sur la taxe d'accise. Voici, par exemple, ce qu'il a dit, monsieur l'Orateur:

Quand le gouvernement annonce une réduction de la taxe d'accise, il est facile de se contenter de marquer notre satisfaction, mais je demanderai à la Chambre de remarquer sur quel genre de denrées on se propose de réduire l'impôt.

Dans le cas de toutes ces marchandises, il y a de bonnes raisons de diminuer la taxe; on aurait même dû le faire il y a longtemps. Mais, il ne faut pas oublier, monsieur le président, qu'il y a toute une liste de produits qui se rattachent encore de plus près et plus étroitement aux besoins de la vie que n'importe lesquels de ceux qui figurent sur la liste que nous avons sous les yeux et à l'égard desquels aucune diminution des impôts indirects n'a été proposée par le gouvernement. Les honorables députés se rendent-ils vraiment compte que le gouvernement continue de prélever, en vertu de la loi sur la taxe d'accise, des impôts sur les articles absolument nécessaires à la vie, les vêtements, les chaussures, les meubles, certains aliments préparés, bon nombre de remèdes et de médicaments essentiels à ceux qui en ont besoin?

Puis il s'est mis à parler des postes qui ne sont pas compris dans les amendements.

**M. l'Orateur:** Puis-je demander à l'honorable député si c'était durant le débat sur la résolution?

**M. Bell (Carleton):** C'était à l'étape de la résolution.

**M. l'Orateur:** Permettez-moi de dire, afin de régler cette question et de revenir au débat, que je n'ai pas interrompu l'honorable député de Fort-William. Il peut continuer. Cependant, j'ai déjà dit que je ne crois pas